

En Californie, la France milite pour la reconnaissance des « terroirs »

ÉTATS-UNIS

Les négociations du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement sont dans l'impasse.

Le secrétaire d'Etat au Commerce extérieur estime que les Etats-Unis doivent respecter les indications géographiques européennes.

Anaïs Moutot

@AnaisMoutot

— Correspondante à San Francisco

Aux Etats-Unis, 40 % des bouteilles de vin pétillant sont étiquetées « champagne », alors qu'elles n'ont pas été produites dans la région

éponyme. C'est pour lutter contre ces « usurpations » et réclamer la reconnaissance par les Etats-Unis des indications géographiques européennes que Matthias Fekl, le secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, s'est rendu du semaine dernière en Californie.

La protection de ces appellations identifiant la provenance d'un produit agricole est l'un des nombreux points d'achoppement des négociations du partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP). Les discussions sont dans une telle impasse que le secrétaire d'Etat affirme « qu'il n'y a aucune chance de réussite avant la fin de l'année », date de fin des pourparlers originellement prévue, maintenue pour l'instant par la Commission européenne et les Etats-Unis. « Il vaut mieux pas d'accord qu'un mauvais accord », soutient-il.

La France et les Etats-Unis n'arrivent pas à trouver un terrain d'en-

tente sur la protection des dénominations de leurs produits agricoles. L'Union européenne, à travers la création des indications géographiques, en 1992, a mis en place un système de validation du lien du produit avec une zone géographique précise, accompagné du respect d'un cahier des charges de fabrication. Aux Etats-Unis, l'appellation est uniquement protégée par le dépôt d'une marque commerciale. Elle n'a pas de lien avec un territoire et doit être renouvelée tous les dix ans. De nombreux produits américains portent donc un nom d'origine européenne, comme parmesan ou porto, alors qu'ils n'ont pas été fabriqués dans la zone correspondante. Le cabinet du ministre estime à 2,3 milliards de dollars le manque à gagner pour les producteurs européens. Ceux-ci peuvent certes protéger leur appellation via le système de marques, comme le fait Roquefort, mais c'est très coûteux, et donc quasi impossible pour des PME.

Dans cette bataille, Matthias Fekl est allié aux Allemands et aux Grecs. Mais de l'autre côté de l'Atlantique, il a peu de soutiens. A une exception près : les producteurs de vins de la Napa Valley, au nord de San Francisco, dont il a rencontré l'association professionnelle mercredi. Ceux-ci cherchent également à faire de leur région viticole un nom reconnu dans le monde entier. Ils épaulent la France dans son combat pour que les Etats-Unis arrêtent de considérer le champagne, le bourgogne, le chablis, le moselle, le claret, le sauternes et le haut-sauternes comme des noms tombés dans le domaine public. Un accord entre la France et les Etats-Unis, signé il y a dix ans, prévoit de limiter leur usage mais contient des

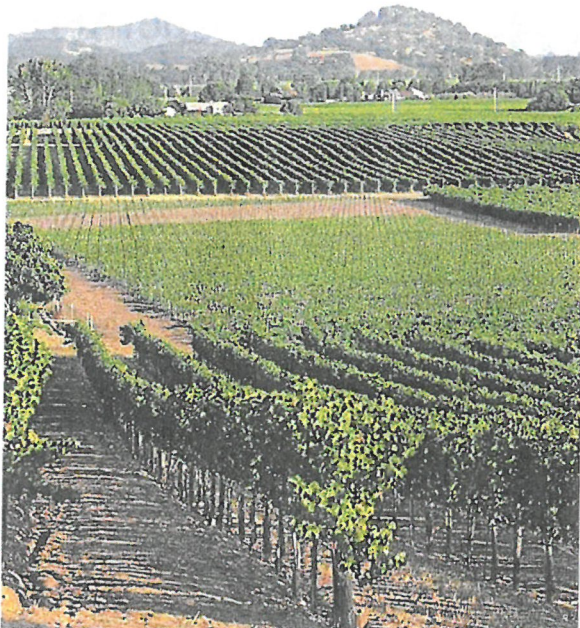
clauses dites « du grand-père » permettant aux viticulteurs utilisant déjà ces noms avant 2006 de continuer à le faire... La France voudrait désormais interdire complètement leur utilisation.

Les producteurs de la Napa Valley demandent cependant à pouvoir exporter en France les vins appelés « châteaux » ou « clos ». Le gouvernement français refuse l'importation de « châteaux » qui mélangent des raisins de différents terroirs, la notion étant plus stricte en France qu'aux Etats-Unis. Le ministre compte rester ferme sur ce point : « Nous ne ferons pas de troc du terme "château" contre la reconnaissance d'indications géographiques », assure-t-il.

« Nous ne ferons pas de troc du terme "château" contre la reconnaissance d'indications géographiques. »

MATTHIAS FEKL
Secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur

Matthias Fekl s'est également rendu à Washington jeudi et vendredi dernier pour rencontrer son homologue américain et plusieurs sénateurs. Au programme, plusieurs autres points du TTIP qui l'âchent : « L'accès aux marchés publics américains pour les entreprises européennes, la création d'une cour d'arbitrage internationale ou la fixation de règles communes pour les services », indique-t-il. La situation n'est pas près de se débloquer. ■



Les producteurs de la Napa Valley, au nord de San Francisco, qui cherchent à faire de leur région viticole un nom reconnu dans le monde entier, soutiennent la France. Photo Jim Wilson/REA